AIDE RÉGIONALE DE 100 € À L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE

Depuis 2017 la Région développe une action en faveur de la transition numérique des établissements d'enseignement supérieur en accompagnant les innovations pédagogiques. Forte de son expérience acquise auprès des lycéens, désormais largement équipés en tablettes, et consciente de la fracture numérique, la Région a décidé de mettre en place une aide à l'équipement numérique des étudiants boursiers en première année. La crise sanitaire a montré qu'il était important de continuer dans cette voie en aidant les étudiants qui en ont le plus besoin.

Si vous souhaitez bénéficier de cette aide à l'équipement numérique, veuillez remplir cette fiche et la transmettre à votre établissement :

NOM: PRENOM: N° INE: MAIL: ADRESSE: NOM DE L'ETABLISSEMENT FILIERE:	VILLE:	NAISSANCE :	SEXE: CODE POSTAL:
1 ^{ere} année de DUT 1 ^{ere} année de BTS 1 ^{ere} année de CGPE 1 ^{ere} année de médecine, dentaire ou pharmacie		1 ^{ere} année de licence 1 ^{ere} année école d'ingér 1 ^{ere} année école de com 1 ^{ere} année autre	<u> </u>
Pour bénéficier de cette aide, je certifie : _			
région Ile-de-France, Pôle TRESOR, sise 2 rue Simone Veil 93400 Saint Ouen-sur-Seine, qui en est le responsable de traitement. Vos données sont transmises à un prestataire dans le cadre de l'instruction de votre demande. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données seront conservées 3 ans à partir de l'attribution de l'aide. Vous disposez, conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (UE) 2016-679 et à la loi informatique et libertés n°78-17 modifiée par la loi 2018-493 du 26 juin 2018 des droits suivants d'un droit d'accès à vos données personnelles et d'un droit de rectification de vos données. Nous nous permettrons de vous contacter pour vous donne des informations liées à cette aide régionale. Ces droits peuvent être exercés à l'adresse électronique : donnees-personnelles@iledefrance.fr . La non-fourniture des données nécessaires			
au traitement ne permettra po Fait à	Le	·	de l'étudiant

